



# Le Rochvillois



*15 mars au 15 avril 2021*

Message important	Page	2
Offre d'emploi	Page	3
Avis publics	Page	4
Résumé de la séance du conseil	Page	10
Consultation citoyenne	Page	16
Médiathèque Élise-Courville	Page	17
Maison des jeunes	Page	18
L'AFEAS	Page	20
Faucon vous en parle!	Page	22
Sarca	Page	24
Messages	Page	25
La MRC des Maskoutains	Page	31
Cooptel	Page	32
Nos annonceurs	Page	33

Le bureau municipal et la bibliothèque seront fermés pour le congé de Pâques le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril.

Nous serons de retour le mardi 6 avril dès 9h.

MISE À JOUR IMPORTANTE

## COVID-19

### Rappel de la fermeture de l'accès physique du bureau municipal de Saint-Jude

À la suite des recommandations gouvernementales visant à prévenir la propagation de la COVID-19, nous devons modifier nos méthodes de travail afin de protéger nos employés. Les employés qui le peuvent effectueront du télétravail ; il n'y aura donc plus de personnel présent physiquement pour vous répondre au bureau municipal. Soyez toutefois assurés que tous les services municipaux demeurent en fonction malgré la fermeture. Toutefois, il est possible que le suivi des demandes et communications reçues soit réalisé avec un certain délai, compte tenu de la présente situation. Nous invitons les citoyens à communiquer avec la Municipalité soit:

- En appelant au numéro habituel: (450) 792-3855 poste 8001;
- Par courriel à [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca)

La Municipalité suit l'évolution de la situation et les mesures seront réévaluées en fonction des directives reçues du gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique.

**Pour les paiements des taxes municipales ou de toute facture, nous soulignons qu'ils peuvent être faits en ligne via votre institution financière. Il est également possible de faire le paiement par chèque et le déposer à la poste.**

Nous vous encourageons à suivre les directives du gouvernement en limitant vos déplacements à ceux vraiment essentiels et en évitant les rassemblements où vous pourriez être en contact étroit avec plusieurs personnes. Il est également important de respecter le couvre-feu soit de 20h à 5h.

Nous vous invitons à nous suivre sur la page Facebook ou le site Internet de la Municipalité afin d'être informé rapidement.



**La maladie à coronavirus (COVID-19) cause une infection respiratoire pouvant comporter les symptômes suivants :**

- Fièvre
- Toux
- Difficultés respiratoires

**On continue de se protéger.**

- Toussez dans votre coude
- Lavez vos mains
- Gardez vos distances (2m)
- Portez un masque (si à moins de 2 mètres)
- Limitez vos déplacements

Québec.ca/coronavirus  
1 877 644-4545

Votre gouvernement Québec



## OFFRE D'EMPLOI

Directeur général et secrétaire-trésorier  
Municipalité de Saint-Jude

Située dans la MRC des Maskoutains, la Municipalité de Saint-Jude est un milieu de vie rural comptant 1 507 habitants. Reconnu comme village d'origine du drapeau québécois, Saint-Jude jouit des avantages d'être situé dans un environnement où la qualité de vie est un privilège apprécié de ses citoyens. Connaissant une croissance constante, la Municipalité compte demeurer un milieu de vie enviable en offrant des services de qualité. C'est dans ce contexte que le conseil municipal est à la recherche d'un gestionnaire dynamique, motivé et engagé pour combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

## SOMMAIRE DU POSTE :

Sous l'autorité du conseil municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier est le fonctionnaire principal de la municipalité. Il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la municipalité.

## DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES :

- Planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités relevant de l'organisation municipale ;
- Assister aux séances du conseil municipal et des autres comités ;
- Effectuer la planification et la préparation des séances et caucus du conseil municipal, la rédaction des procès-verbaux et autres documents légaux (appel d'offres, règlements, avis publics, etc.) et la mise en application des décisions approuvées par le conseil ;
- Voir à la gestion budgétaire de la Municipalité ;
- Préparer et superviser les différents projets et demandes de subventions ;
- Assurer la supervision des ressources humaines et matérielles ;
- Préparer le budget, le programme d'immobilisation de la municipalité et tout autre programme destiné à assurer le bon fonctionnement de la Municipalité ;
- Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité ;
- Voir à l'application des lois et règlements encadrant l'ensemble de l'organisation municipale ;
- Coordonner le processus d'appel d'offres sur invitation et par appels d'offres publics incluant la rédaction de devis, la réception, l'ouverture et l'analyse des soumissions, ainsi que le suivi des projets ;
- Agir comme responsable de l'accès aux documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
- Agir d'office comme président d'élections ;
- Exercer le rôle de coordonnateur municipal de la sécurité civile ;

## COMPÉTENCES RECHERCHÉES :

- Posséder une formation universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en administration ou tout autre domaine connexe ;
- Détenir un minimum de trois (3) années d'expérience dans un poste de gestion dans le monde municipal ;
- Toute autre combinaison formation/expérience pertinente sera prise en considération ;
- Posséder une bonne compréhension du monde municipal (contexte, enjeux, défis) ;
- Avoir une connaissance des lois et règlements régissant le milieu municipal, faire preuve de discrétion, d'organisation, et être capable d'effectuer de la gestion multitâche ;
- Avoir une très bonne maîtrise de la suite Office, la maîtrise des logiciels de PG Solutions est un atout ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**Salaire et avantages :** Salaire selon l'expérience et la compétence, assurances collectives, régime d'épargne-retraite ;  
**Entrée en fonction :** Avril 2021 ;  
**Horaire de travail :** L'horaire de travail de ce poste est de 34 heures / semaine. À cela, s'ajoute la présence aux réunions diverses et aux assemblées du conseil municipal.

Nous vous invitons à transmettre votre candidature par courriel au plus tard le 19 mars 2021, à l'adresse suivante :  
[munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca)

## À COMPÉTENCE ÉGALE, NOUS FAVORISERONS LES CANDIDATURES DE SAINT-JUDE.

*Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. L'utilisation du masculin est dans le seul but d'alléger le texte.*

## AVIS PUBLIC

### À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Prenez avis que le 6 avril 2021, à compter de 20 heures, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jude, laquelle se déroulera à huis clos, et au cours de laquelle la demande de dérogation mineure ci-après décrite sera prise en considération par le conseil municipal.

Conformément à la loi, toute personne intéressée pourra s'exprimer relativement à la demande de dérogation mineure. Pour ce faire, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires par écrit en les déposant dans la boîte aux lettres noire située près de l'entrée située au 940 rue du Centre, et ce, au plus tard le lundi 5 avril 2021 ou à l'adresse courriel suivante : [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca), et ce, au plus tard au début de la séance, soit le 6 avril 2021 à 20 heures.

Les demandes de dérogation mineure visées par cette procédure spéciale sont les suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION 2020-0137	
Nom du propriétaire :	M. Borys Kharytskyy
Numéro de cadastre :	4 687 109
Adresse civique :	Rue Saint-Roch (situé derrière le 1482 Saint-Louis)
Nature et effets de la demande :	Cette demande vise à permettre l'implantation d'une résidence tri-familiale détachée avec les dérogations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Autoriser une largeur de lot de 20,21 mètres alors que l'article 5.3 du règlement de lotissement no. 435-2006 prescrit une largeur minimale de 21 mètres pour un lot intérieur;</li> <li>2. Autoriser un niveau de rez-de-chaussée de 1,52 mètre alors que l'article 12.2.5.2 du règlement de zonage no. 434-2006 exige qu'un bâtiment implanté à moins de 8 mètres de la ligne avant de propriété n'exécède pas 1 mètre;</li> <li>3. Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases et une allée d'accès, adjacents à un terrain utilisé à des fins résidentielles, sans exiger l'installation d'une clôture opaque ou d'une haie dense d'une hauteur minimale de 1,4 mètre, tel qu'exigé à l'article 9.5.4 du règlement de zonage no. 434-2006.</li> </ol>

DEMANDE DE DÉROGATION 2020-0138	
Nom du propriétaire :	M. Borys Kharytskyy
Numéro de cadastre :	3 412 169
Adresse civique :	Rue Saint-Roch (situé au coin de la rue Saint-Roch et Sainte-Catherine)
Nature et effets de la demande :	Cette demande vise à permettre l'implantation d'une résidence tri-familiale détachée avec les dérogations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Autoriser une largeur de lot de 19,26 mètres alors que l'article 5.3 du règlement de lotissement no. 435-2006 prescrit une largeur minimale de 24 mètres pour un lot de coin;</li> <li>2. Autoriser un niveau de rez-de-chaussée de 1,52 mètre alors que l'article 12.2.5.2 du règlement de zonage no. 434-2006 exige qu'un bâtiment implanté à moins de 8 mètres de la ligne avant de propriété n'exécède pas 1 mètre;</li> <li>3. Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases et une allée d'accès, adjacents à un terrain utilisé à des fins résidentielles, sans exiger l'installation d'une clôture opaque ou d'une haie dense d'une hauteur minimale de 1,4 mètre, tel qu'exigé à l'article 9.5.4 du règlement de zonage no. 434-2006.</li> </ol>

DEMANDE DE DÉROGATION 2020-0140	
Nom du propriétaire :	Mme Lise Carrier
Numéro de cadastre :	6 345 591
Adresse civique :	Chemin de la Grande-Ligne (terrain situé à côté du 20 Chemin de la Grande-Ligne)
Nature et effets de la demande :	Cette demande vise à permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale avec la dérogation suivante : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Autoriser un niveau de rez-de-chaussée de 0,2 mètre alors que l'article 12.2.5.2 du règlement de zonage no. 434-2006 exige que le niveau du rez-de-chaussée d'une construction projetée soit égal ou supérieur au niveau du bâtiment existant adjacent, soit de 1,04 mètre.</li> </ol>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice générale au 450-792-3855, poste 8002, pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE  
(Modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)**

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 434-30-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 434-30-2021 intitulé :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (Modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)**

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à :

- Remplacer et ajouter certaines dispositions concernant les distances séparatrices aux unités d'élevage ;
- Modifier certaines dispositions touchant l'agrandissement d'une installation d'élevage, la toiture pour un ouvrage d'entreposage de déjections animales ainsi que la reconstruction et l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage dérogatoire ;
- Ajouter des dispositions relatives aux activités minières ;
- Apporter des corrections techniques sur la nature des territoires incompatibles avec l'activité minière ;
- Ajouter une annexe cartographique représentant les territoires incompatibles à l'activité minière sur le territoire de la municipalité.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 434-30-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 434-30-2021  
Service de l'urbanisme  
940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 9 mars 2021

Nancy Carvalho, directrice générale

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : REGLEMENT NUMERO 434-29-2021 AMENDANT LE REGLEMENT NO. 434-2006 INTITULE REGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE POULES DANS LE PERIMETRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ELEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP**

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 434-29-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 434-29-2021 intitulé :

**REGLEMENT NUMERO 434-29-2021 AMENDANT LE REGLEMENT NO. 434-2006 INTITULE REGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE POULES DANS LE PERIMETRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ELEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP**

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à :

1. revoir les normes visant la garde des poules dans les zones situées dans le périmètre urbain ;
2. l'ajout des classes d'usages « B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée » et « B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée » dans la zone 109-ZP (rue Bernard) ;
3. la modification du calcul de la hauteur de la fondation dans la zone 109-ZP (rue Bernard) ;

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 434-29-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 434-29-2021  
Service de l'urbanisme  
940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le règlement 434-29-2021 concerne les zones identifiées par le préfixe 100 – 200 – 300 et 400.

Donné à Saint-Jude, ce 9 mars 2021

Nancy Carvalho, directrice générale



## AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES  
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE  
(Modification des dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain)**

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 437-11-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 437-11-2021 intitulé :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE  
(Modification des dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain)**

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à :

- modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole ;
- modifier les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé ;
- assurer une concordance aux règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 437-11-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 437-11-2021  
Service de l'urbanisme  
940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 9 mars 2021

Nancy Carvalho, directrice générale

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS))**

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 433-06-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 433-06-2021 intitulé :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS))**

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro 433-2006 afin d'assurer la concordance au règlement 18-515 de la MRC des Maskoutains. Ce règlement revoit les normes d'urbanisme afin de se conformer à l'orientation gouvernementale sur la cohabitation harmonieuse de l'activité minière.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 433-06-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 436-6-2021  
Service de l'urbanisme  
940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 12 mars 2021

Nancy Carvalho, directrice générale



## AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 528-2020 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

L'objet de ce règlement est de modifier la vitesse maximale de certaines routes afin que la limite de 50 km/h soit réduite à 30 km/h.

Les routes visées par cette modification sont les suivantes :

- Rue Beauceage
- Rue Bergeron
- rue Bernard
- rue Cécile
- rue Cusson
- rue Du Centre
- rue Graveline
- rue Lamoureux
- rue Martin
- rue McDuff
- rue Ménard
- rue Roy
- rue Saint-Charles
- rue Saint-Joseph
- rue Saint-Louis
- rue Saint-Pierre
- rue Saint-Roch
- rue Sainte-Catherine
- rue Settecas
- rue William-Houde

Le règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude ou sur le site web de la Municipalité au [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca)

Donné à Saint-Jude, ce 19 février 2021.



Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 526-1-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX (AJOUT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES PONDEUSES À DES FINS RÉCRÉATIVES, COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION.)

L'objet de ce règlement est de permettre à la Municipalité d'encadrer la garde de poules pondeuses à des fins récréatives, complémentaire à l'habitation, et de se doter de mesures de contrôle visant à assurer le bien-être des animaux et minimiser les nuisances associées à la présence des poules, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Le règlement entre en vigueur le 9 mars 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude ou sur le site web de la Municipalité au [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca)

Donné à Saint-Jude, ce 8 mars 2021.



Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## COMMUNIQUÉ

### VISITE DES PROPRIÉTÉS POUR LA MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION

**Saint-Jude, le 4 mars 2021** - La Municipalité de Saint-Jude vous informe qu'elle doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but la tenue à jour du rôle d'évaluation de l'ensemble de notre territoire. La firme d'évaluation **LBP Évaluateurs agréés**, dûment mandatée par la MRC des Maskoutains, est autorisée à visiter les propriétés du territoire de la municipalité de Saint-Jude.

Les représentants procéderont aux inspections extérieures des propriétés conformément aux procédures permises en temps de pandémie, **entre les mois de mars et septembre 2021**.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité. À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au samedi, entre 8 heures et 21 heures, sauf les jours fériés. À cette occasion, le représentant peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble. En cas d'absence du résident, un accroche-porte sera laissé afin de recueillir des informations supplémentaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la direction générale au 450-792-3855 poste 8002.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.

Nancy Carvalho, directrice générale

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1er février 2021 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

## ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de janvier avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE JANVIER	
salaires nets	17 901.37 \$
comptes du mois déjà payés	26 793.56 \$
comptes du mois à payer	26 070.50 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>70 765.43 \$</b>

Appels des pompiers : Aucun appel payé dans la période

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU : DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après ; D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le sommaire du rôle de perception pour l'exercice financier 2021 :

Évaluation imposable	263 339 300.00\$
Taxe foncière générale	1 339 080.57\$
Taxe égout pluvial et rues	62 938.29\$
Taxe d'eau	74 490.00\$
Compteurs d'eau	114 817.95\$
Taxe ordures	
Taxe résidus domestiques	55 290.00\$
Taxe collecte sélective	23 657.00\$
Taxe collecte matières organiques	42 600.00\$
Vidange des installations septiques	28 350.00\$
Taxe pour égout sanitaire	35 530.00\$
Taxe pour traitement des eaux usées	41 300.00\$
Taxe pour installations septiques UV	1 587.42\$
Total :	1 819 641.23\$
Crédit à recevoir du MAPAQ :	(676 863.43\$)
<b>Grand total :</b>	<b>1 142 777.80\$</b>

## SUIVI RECOMMANDATION RAPPORT ASSURANCES – ACHAT D'UNE HOTTE – LOCAL DES LOISIRS

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat d'une hotte de cuisine et ses composantes pour un montant d'environ 450.00\$, taxes en sus, pour installation dans la cuisine du local des Loisirs.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 « Entretien et réparation – Centre communautaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## CAMPAGNE « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE » - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des employés municipaux, des élus et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance de la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QUE les élus et les employés municipaux prennent parfois des décisions difficiles dont certaines engendrent de la violence, de l'intimidation et des menaces ;

ATTENDU QUE toute personne doit pouvoir évoluer dans un environnement de travail sain et exempt d'intimidation et de violence ;



ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a mis en place le Plan de lutte contre l'intimidation des élus (PLI-Élus) pour inciter les élus, les gestionnaires et les autres employés des municipalités qu'elle dessert à dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont ils peuvent être victimes dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QU'en janvier 2013, l'ADMQ a lancé une campagne de sensibilisation zéro violence dans les municipalités ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner, valoriser et faire reconnaître le travail réalisé quotidiennement par la direction générale ainsi que par l'ensemble des employés de la Municipalité de Saint-Jude ;

QUE le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de reconnaître et de valoriser le travail effectué par les directions générales ainsi que les employés municipaux depuis le début de cette crise sanitaire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, à l'UMQ, à l'ADMQ, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **SERVICE INCENDIE - INSPECTION SUR DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements, et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur ;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la compagnie Protection Incendie CFS ltée pour l'inspection de 12 appareils respiratoires et 13 parties faciales pour un montant de 792.00\$, taxes en sus. Conformément à l'offre de services du 27 janvier 2021

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 453 « tests appareils ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **SERVICE INCENDIE - MRC DES MASKOUTAINS - RÉSERVATION DE TÉLÉAVERTISSEURS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a approuvé la mise en place d'un réseau régional de répartition par téléavertisseurs pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE lors de la mise en place du service, l'acquisition de 150 téléavertisseurs a également été autorisée, afin de fournir aux municipalités leurs premiers équipements ;

CONSIDÉRANT QUE les pagettes qui seront requis suite à la distribution des 150 téléavertisseurs acquis par la MRC seront sous la responsabilité et aux frais des municipalités qui les requièrent ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la mise en place du réseau de téléavertisseur régional, l'installation des transmetteurs sera effectuée sur des antennes déjà acquises et en place par la MRC réparties sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE chaque téléavertisseur distribué par la MRC à une municipalité ou acquis par une municipalité aux fins d'utilisation du réseau régional, doit assumer les frais mensuels suivants, qui seront facturés par la MRC à ladite municipalité utilisatrice soit : la tarification au coût de 7,00 \$ pour les frais en ligne par équipement par mois, avec une indexation de 2 % annuellement qui prendra vigueur au 1er janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER la réservation de 6 téléavertisseurs pour le Service de Sécurité incendie de Saint-Jude ;

QUE la Municipalité de Saint-Jude s'engage à payer les frais stipulés à la résolution numéro 20-10-323 de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **ADOPTION - RÈGLEMENT 528-2020 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

ATTENDU QUE le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE le 4 février 2002 la municipalité avait adopté le règlement numéro 379-2001 relatif aux limites de vitesse ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines limites de vitesse afin de tenir compte des nouvelles orientations des membres du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 8 septembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé et adopté à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été publié dans le journal municipal « Le Rochvillois », édition du 15 décembre 2020 afin que la population puisse en prendre connaissance avant l'adoption dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Madame la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU Que le règlement numéro 528-2020, soit adopté ;

QU'en conséquence, le conseil décrète :

## ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement relatif aux limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jude

## ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

a) excédant 30 km/h sur les chemins suivants :

- rue Beaucage
- rue Bergeron
- rue Bernard
- rue Cécile
- rue Cusson
- rue du Centre
- rue Graveline
- rue Lamoureux
- rue Martin
- rue McDuff
- rue Ménard
- rue Roy
- rue Saint-Charles
- rue Saint-Joseph
- rue Saint-Louis
- rue Saint-Pierre
- rue Saint-Roch
- rue Sainte-Catherine
- rue Settecasì
- rue William-Houde

b) excédant 50 km/h sur les chemins suivants :

- rue Saint-Édouard

c) excédant 70 km/h sur les chemins suivants :

- rang Barreau
- rang Salvail Nord
- route du Petit 5

d) excédant 80 km/h sur les chemins suivants :

- chemin de la Grande Ligne
- rang Basse-Double
- rang Fleury
- rang Sainte-Rose
- rang Salvail Sud
- 6e rang

## ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie de la Municipalité.

## ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Il incombe à la Sûreté du Québec de veiller à l'application du présent règlement.

## ARTICLE 5

Le présent règlement abroge le règlement numéro 379-2001 de la Municipalité de Saint-Jude relatif aux limites de vitesse.

## ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE – DEMANDE D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-11-288, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014, à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique et d'adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* (Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente prenait fin le 31 décembre 2019, mais s'est renouvelée automatiquement pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est partie à l'Entente ;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette Entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Simon, par le biais de sa résolution numéro 250-12-2020, adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, a manifesté son désir d'adhérer à l'Entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'Entente, doivent consentir à cette adhésion ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité de Saint-Simon relativement à la station totale appartenant à la Partie 8 ;



CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessitera la modification du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants et de la participation de la municipalité de Saint-Simon au paiement des coûts initiaux d'acquisition de la station totale appartenant à cette partie ;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'Entente et l'Addenda soumis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Simon à *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* par la signature de l'addenda soumis aux membres du conseil; et

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8; et

D'AUTORISER le maire M. Yves de Bellefeuille, et la directrice générale, Mme Nancy Carvalho, à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **ZONES DE RÉSERVE – DEMANDE D'UNE LEVÉE PARTIELLE À LA MRC DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-11-315 la municipalité de Saint-Jude a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 434-22-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 intitulé ZONAGE, afin d'assurer la concordance au règlement 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains » afin d'effectuer une concordance au règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de ce règlement, des zones prioritaires d'aménagement et des zones de réserve ont été créées ;

CONSIDÉRANT QU'une zone de réserve peut être levée par la MRC pour des fins de développement résidentiel ou résidentiel et commercial ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité doit demander à la MRC la levée d'une zone de réserve, partielle ou totale, à la condition qu'elle démontre qu'elle répond aux conditions suivantes :

- Au moins 70 % des espaces identifiés vacants à des fins résidentielles à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation ont été comblés, incluant les permis émis. Cette démonstration doit se faire au moyen d'un inventaire détaillé, chiffré et cartographié ;
- Les zones prioritaires de développement construites possèdent un seuil minimal de densité (nombre de logements à l'hectare) égal ou supérieur à celui fixé pour la période quinquennale concernée au moment de la demande de la levée par la municipalité ;
- Le projet de développement dans la zone de réserve correspond aux objectifs de suivi de la gestion de la croissance.

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la Municipalité, ces critères sont atteints et respectés ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement domiciliaire est en voie de réalisation dans la zone 109-ZP que la zone contiguë à celle-ci, soit la zone 115-ZR, est catégorisée en tant que zone de réserve ;

CONSIDÉRANT QU'il reste de moins en moins de terrains vacants disponibles pour la construction résidentielle dans le périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains la levée de la zone de réserve 115-ZP pour des fins de développement résidentiel.

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains de procéder à la modification de son schéma d'aménagement afin de permettre cette levée partielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT – REGLEMENT NUMERO 526-1-2021 RELATIF AUX ANIMAUX**

Madame la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de l'adoption, lors d'une session ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 526-1-2021 modifiant le règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil séance tenante et des copies sont disponibles pour les citoyens.

Ce projet de règlement vise à ajouter des dispositions encadrant la garde de poules pondeuses à des fins récréatives, et d'une façon complémentaire à l'habitation. Des dispositions visent également à assurer le bien-être des animaux et minimiser les nuisances associées à la présence des poules.

## **AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 437-11-2021 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006.

L'objet de ce règlement est de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, ainsi que les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains.)

## **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 18 septembre 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE les normes et dispositions sur les distances séparatrices en zone agricole se doivent d'être appliquées en tout temps sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit adopter ces normes et dispositions selon le principe de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de permis et certificats afin de gérer l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 1er février 2021;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une consultation publique écrite afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement numéro 437-11-2021 modifiant le règlement no. 437-2006, intitulé règlement de permis et certificats afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, ainsi que les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains) »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-29-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation, de modifier des dispositions relatives aux élevages dans la zone d'interdiction et d'ajouter des usages permis dans la zone 109-ZP ainsi que modifier la hauteur des fondations dans cette zone.

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude s'est dotée du règlement de zonage 434-2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude peut modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude souhaite autoriser la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT que certaines classes d'usages ne sont pas autorisées dans les grilles d'usage et de spécification du règlement de zonage 434-2006 pour la zone 109-ZP ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des normes susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Annick Corbeil le 1<sup>er</sup> février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal remplacera la tenue de la consultation écrite ainsi que la tenue du registre référendaire imposé par la loi par une consultation écrite et ce, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions du présent règlement sont soumises à l'approbation par les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé : « Premier projet de règlement numéro 434-29-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation, de modifier des dispositions relatives aux élevages dans la zone d'interdiction et d'ajouter des usages permis dans la zone 109-ZP. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**AVIS DE MOTION - REGLEMENT NUMERO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ REGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉFINITIONS, AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE ET LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES)**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-30-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions afin d'intégrer à la réglementation en vigueur de nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices sur le territoire, ainsi que les dispositions relatives aux changements qui ont été apportés aux orientations gouvernementales concernant les territoires incompatibles à l'activité minière.

**ADOPTION – PROJET DE REGLEMENT NUMERO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉFINITIONS, AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE ET LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES)**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit intégrer à la réglementation en vigueur de nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés aux orientations gouvernementales concernant les territoires incompatibles à l'activité minière ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 18 septembre 2003 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude doit se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains dans un principe de concordance ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 ;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé : Projet de règlement numéro 434-30-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude (modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)

## **JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7 %;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus et que les répercussions se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite !*, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est fière de valoriser l'éducation et de contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont fiers de soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par Madame la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU: DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite !*, sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2021 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 200126, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la recondaction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2021, chapeauté par la MRC des Maskoutains et financée par le Fonds Région et Ruralité – Volet 2 (FRR2) attribuable à la priorité d'intervention numéro 6, soit le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à valoriser et promouvoir les produits agroalimentaires des transformateurs et producteurs locaux;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à six municipalités, à raison d'une tenue par municipalité, et ce, un samedi de 9 h à 13 h, le tout, dans le respect des ressources humaines et financières disponibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes 2021 sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2021, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60° Celsius minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 à 15 h; et

DE S'ENGAGER, en partenariat avec son milieu, à tenir un événement connexe qui se prête bien à l'activité des Matinées gourmandes 2021, et ce, en respect des restrictions et des mesures de santé publique relativement aux rassemblements et aux événements, s'il y a lieu; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains avant le 18 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS – DEMANDE D'APPUI – PROJET DE MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT**

*Madame la conseillère Annick Corbeil déclare son intérêt à l'égard du point 13,2 et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question. La directrice générale confirme que Mme Corbeil a quitté la réunion ZOOM à 20h42.*

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes souhaite déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets pour le *Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse*, afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique québécoise de la jeunesse 2030* ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à mettre aux normes de la propriété sise au 1426 rue Saint-Pierre, à Saint-Jude, suivant les recommandations de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut promouvoir la jeunesse conformément à sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Quatre-Vents est la seule maison des jeunes membre du Regroupement des maisons de jeunes du Québec dans la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU D'APPUYER le dépôt d'une demande de financement par la Maison des Jeunes des Quatre-Vents au *Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

*La directrice générale confirme que Mme Corbeil a réintégré la réunion ZOOM à 20h43.*



Le texte de ces résolutions est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil. Veuillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site Internet de la municipalité au [www.saintjude.qc.ca](http://www.saintjude.qc.ca) sous la rubrique Conseil municipal.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu mardi 6 avril 2021 à 20h00.

## LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE INVITE LES CITOYENS ET CITOYENNES À SE PRONONCER DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACHAT D'IMMEUBLE.

La population et les organismes du territoire sont invités à participer à une démarche de consultation dans le cadre d'un projet d'achat du presbytère de la Fabrique de Saint-Jude.

Des discussions ont eu lieu entre les membres du conseil municipal et les membres du conseil de la Fabrique afin d'évaluer la possibilité pour la Municipalité d'acquérir le presbytère.

En participant à cette rencontre virtuelle, vous nous permettrez d'identifier VOS besoins et VOS intérêts afin de vous permettre de participer activement à la vie de votre communauté.

Notre municipalité est sur une excellente lancée de développement et le plus grand défi des prochaines années sera de demeurer dynamique tout en répondant aux souhaits des citoyens et citoyennes afin de leur offrir un milieu de vie à la hauteur de leurs attentes et dans le respect de la capacité de payer du contribuable.

Vous êtes donc invités à une consultation citoyenne virtuelle le 25 mars prochain, à 19h30. Le lien pour participer à cette réunion est le suivant :

<https://us02web.zoom.us/j/84115958626>

Soyez des nôtres!

Les membres du conseil municipal de Saint-Jude



Le 2 avril,  
partout au Québec...

**On repeint  
la vie en bleu!**

Ensemble, célébrons le Mois de l'autisme

FQA  
FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE  
DE L'AUTISME  
Une autre façon de communiquer

autisme.qc.ca/  
#faitesbrillerenbleu  
#FBEB  
#autisme  
#2avrilenbleu



Le conseil municipal proclame le  
mois d'avril

Mois de la jonquille!

Donnez généreusement!

Pour en savoir plus, visitez le  
[www.cancer.ca](http://www.cancer.ca) ou appelez le  
1-888-939-3333.



# Médiathèque Elise-Courville

Mars

VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL  
Voici l'adresse électronique pour le site de la  
bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

INFO COVID ET LA BIBLIOTHÈQUE

**BONNE NOUVELLE VOUS POUVEZ MAINTENANT CIRCULER  
À L'INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE  
TOUT EN MAINTENANT LE 2 MÈTRES DE DISTANCIATION ET LE MASQUE**

RÉSERVEZ VOS LIVRES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE OU DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉ: AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK BIBLIOTHÈQUE ST-JUDE vous pouvez nous y contacter aussi

## Nos auteurs québécois ou canadiens

- **Faire les sucres** (Fanny Britt)
- **Mouffe : au cœur du showbiz** (Carmel Dumas)
- **Pauline Marois au-delà du pouvoir** (Élyse-Andrée Héroux)
- **Ma vie en technicolor** (Patsy Gallant)
- **Demain maybe v.4** (Anick Claveau)
- **Le premier qui rira** (Simon Boulerice)
- **Liberté 45** (Pierre-Yves McSween)
- **L'estime de soi et l'autiste** (Brigitte Harrisson, Lise St-Charles)
- **Mordu de la pêche** (Cyril Chauquet)
- **Henri Richard, la légende aux 11 coupes Stanley** (Denis Richard)



## Et les autres titres disponibles

- Alaska wild** (K.A. Tucker)
- Une fille du Régent** (Alexandre Dumas)
- La maison des voix** (Donato Carrisi)
- Metropolis** (Philip Kerr)
- Retrouve-moi** (Lisa Gardner)
- Oui à la vie** (Viktor E. Frankl)
- Les feux de Noël** (Marie-Bernadette Dupuy)
- Les épées de Soirétoile v.1** (Ed Greenwood)

### Jeunes lecteurs

- Julianne et Jazz v.3
- La reine et la préférée
- Coming out (Collection Tabou)
- Studio danse v.2 BD
- Les Sisters v.14 BD
- Une bouteille à la mer

### Enfants

- Nanouk et Souka
- Les monsieur madame : Super-héroïnes
- Sept nains et moi
- Du chocolat chaud pour les grenouilles?
- J'adore mon nouveau jouet
- Les pétillantes vacances de Kola Koala

DVD : **Les nôtres** de Jeanne Leblanc - **La rencontre (After)** de Jenny Gage- **Tenet** de Christopher Nolan  
**Jean-Michel Anctil** - **Le petit Castor**

Tu as plus de 10 ans, on s'adresse à toi !

Sur Zoom en virtuel:

<https://us02web.zoom.us/j/85409484057>

Si vendredi pédago, jeudi virtuel jusqu'à 20h

**Horaire**  
Mars / Avril

En personne, les  
vendredis pédagogiques,  
les samedis et dimanches

LUNDI 15h à 18h	JEUDI 15h à 18h	VENDREDI 15h à 19h30	SAMEDI 13h à 17h	DIMANCHE 13h à 17h
Aide aux devoirs Virtuel	Aide aux devoirs Virtuel	Cuisine et soirée Multimédia Virtuel	Atelier Découverte et temps libre	Activités culturelles, sportives et temps libre



<http://discord.gg/C4SmaXT>



<https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>



<https://us02web.zoom.us/j/85409484057>

## ACTIVITÉS DES PROCHAINES SEMAINES

### Jeux de société et vidéo



### ATELIERS DE CUISINE

crêpe au chocolat chaud, biscuit aux fraises  
Patin et raquette



### BRICOLAGE

Nettoyant à main, peinture sur tissus et vêtements



## MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la maison des jeunes.

Nous demandons aux jeunes d'avoir un masque EN TOUT TEMPS avec eux lorsqu'ils participent aux activités de la MDJ.



1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude  
450-250-2488

Transport fourni et gratuit avec mesure de sécurité, appelez pour réserver  
votre place. 450-250-2488#4



## Animateur / intervenant

Poste à combler :

La maison des jeunes des Quatre-Vents, cherche à combler un poste d'animateur/intervenant.

Nous offrons un emploi à temps partiel, le soir et la fin de semaine.  
Pour la période scolaire heures à temps partiel: 10/15 heures par semaine  
Temps complet: 30/35 heures pour la période d'été.

Sous la supervision de la direction, les employés doivent assurer l'animation d'activités pour des adolescents.

Vous travaillerez avec une équipe dynamique, créative, avenante et autonome.

Critères recherchés:

- Aisance à créer et à animer des activités pour les adolescents en mode virtuel et présentiel
- Habiletés en animation de groupe et en relation d'aide
- Avoir une grande capacité d'adaptation et d'accueil
- Avoir le sens de l'organisation
- Être motivé, enthousiaste et faire preuve de leadership
- Avoir une grande ouverture d'esprit aux réalités des jeunes
- Avoir de l'entregent et une grande capacité de travailler en équipe
- Avoir une facilité d'écoute auprès des jeunes
- Être objectif face aux problématiques que les jeunes pourraient exprimer
- Avoir une capacité d'analyse face au vécu des jeunes et savoir les référer à d'autres intervenants au besoin
- Avoir une capacité d'intervention et de support dans un cadre professionnel et respectueux des jeunes
- Être à l'aise avec les réseaux sociaux

Salaire de départ : 14,00\$

Expérience auprès des jeunes est exigée.

Âge requis: 18 ans et plus

Avoir accès à un véhicule, permis de conduire valide et assurance.

Communiquez avec [mdj4vents@hotmail.com](mailto:mdj4vents@hotmail.com) ou 450-250-2488#4





## 6 avril 2021 : Journée nationale du travail invisible

Depuis 20 ans, nous soulignons cette journée qui a été fixée le premier mardi du mois d'avril.

À cause de la pandémie, La Marche à Relais que nous faisons aux Galeries de St-Hyacinthe cette journée-là, n'aura pas lieu.

**BUT DE CETTE JOURNÉE** : Faire reconnaître ce travail invisible « non rémunéré » des parents et des personnes proches aidantes.

**URGENCE D'AGIR...** Les gouvernements doivent prendre en compte que ces personnes « proches aidantes » ont besoin d'aide, de soutien et de ressources et ils doivent trouver les services dont ils ont besoin pour les supporter dans leurs responsabilités quotidiennes familiales afin de pouvoir mener à bien leur engagement auprès des personnes nécessitant du support .

Les proches aidants consacrent temps et argent auprès des personnes qui réclament des soins, de l'attention et ce travail n'est pas assez reconnu à sa juste valeur.

### CARNET SANTÉ

Six médecines exemplaires pour notre bien-être.

- 1- La Lumière du Soleil
- 2- Le repos
- 3- L'exercice
- 4- Le régime alimentaire
- 5- La confiance en soi
- 6- Les amies et les amis.



### L'ALIMENTATION

Une alimentation riche en végétaux pour nous aider à obtenir l'hydratation nécessaire pour préserver notre santé.

Dix fruits et légumes à privilégier

- 1- Cantaloup
- 2- Céleri
- 3- Chou
- 4- Concombre
- 5- Courgette
- 6- Fraise
- 7- Laitue
- 8- Melon d'eau
- 9- Pomme
- 10- Tomate.

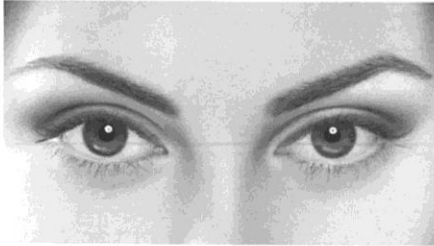


### LIRE TOUS LES JOURS

Un bon truc pour entraîner notre esprit. Notre cerveau absorbera les connaissances comme un rosier desséché absorbe l'eau, faisant fleurir les neurones qui contribueront à préserver notre mémoire.

COMITÉ DE L'AFEAS

## 4 habitudes à adopter pour prévenir les cataractes



La perte de la vision liée à l'âge affecte bien des aînés. Ces derniers sont nombreux à subir les effets de l'opacification de leur cristallin, communément appelés « cataracte ». Voici quatre habitudes à adopter pour prévenir ce trouble de la vue.

Saviez-vous que... chaque année, 1,5 millions de personnes subissent une chirurgie de la cataracte en Amérique du Nord? Dans 95 % des cas, le résultat est positif. Faites confiance à votre ophtalmologiste!

### 1. PROTÉGEZ VOS YEUX

Les rayons ultraviolets sont néfastes pour vos yeux, même par temps nuageux. Réduisez votre exposition aux rayons UVA et UVB en portant un chapeau à large bord et des lunettes de soleil. Vous courrez ainsi nettement moins de risques de développer des cataractes.

### 2. HUMIDIFIEZ VOS YEUX

Si vous ressentez de l'irritation ou des picotements dans les yeux, utilisez un humidificateur et demandez à votre médecin qu'il vous prescrive des gouttes. Traiter la sécheresse oculaire permet de diminuer les risques de complications.

### 3. « NOURRISSEZ » VOS YEUX

Une alimentation riche en vitamines A, C et E retarde la progression de plusieurs maladies de l'œil liées à l'âge (la cataracte, le glaucome et la maculopathie, par exemple). Mangez des melons, des agrumes, des épinards, des carottes et du chou à volonté!

### 4. FAITES EXAMINER VOS YEUX

Les cataractes se développent généralement lentement et progressivement. Ainsi, des examens réguliers de la vue permettent de détecter rapidement les problèmes et d'agir en conséquence pour les freiner.

Article fourni par Georgette B. Boivin

Source Oct-Nov 2020-2021



## Un ange qui s'est brûlé les ailes

En avril 2018, un harfang des neiges est trouvé au sol incapable de voler et houspillé par des corneilles. L'oiseau était près d'une torchère d'un site d'enfouissement à Montréal. Ce type d'installation sert à brûler les biogaz. Le plumage du harfang a été brûlé par la flamme, surtout à l'aile droite.



La sévérité du dommage aux plumes de vol (rémiges primaires et secondaires des ailes et rectrices de la queue) ne permettait plus à l'oiseau de voler. Il faudra attendre la mue de l'oiseau avant de penser le remettre en liberté. Cependant, il faut savoir que les Strigiformes (hiboux et chouettes) peuvent mettre 3 ans avant de compléter une mue de ces grandes plumes. Nous avons donc choisi de tenter de provoquer une mue. Il fallait nourrir l'oiseau avec de la glande thyroïde de bœuf ou de porc. Nous avons donc approché la Boucherie Gaudette de Saint-Jude pour nous en procurer.

Le traitement aura provoqué une mue, mais malheureusement pas la mue des rémiges (plumes de vol de l'aile). Après une longue attente, nous avons enfin observé l'apparition de nouvelles plumes de vol. Sur cette image, on constate que les rémiges primaires 1 à 5 n'ont pas mué (plumes jaunâtres par rapport aux nouvelles plumes plus blanches).



ange aux ailes brûlées. Effectivement, soigner un oiseau pendant 2 ans, 10 mois et 10 jours aura coûté plus de 5 000\$ à l'UQROP. Une contribution financière était plus que bienvenue. Le harfang des neiges étant l'oiseau préféré de la petite Victoria de la famille, pourquoi ne pas donner ce nom au fameux harfang.



Tout au long du processus de réhabilitation, notre précieuse collaboratrice, la bouchère Marie-Claude Grégoire, s'informait de l'évolution de notre patiente. Elle nous rappelait régulièrement qu'elle était prête à devenir la marraine de notre



Photo Audrey Maynard

Un sourire qui en dit long. La marraine de « Victoria » était très heureuse de pouvoir la remettre en liberté à *Chouette à voir!*. Victoria a pris son envol par une magnifique journée ensoleillée à *Chouette à voir!* le 21 février 2021.



On peut aussi voir la vidéo de cette remise en liberté sur ce lien [https://youtu.be/\\_xueTUvRAZO](https://youtu.be/_xueTUvRAZO) (Josyane Brouillard) ou sur [https://youtu.be/BLdF4j\\_eHM](https://youtu.be/BLdF4j_eHM) (Francis Grégoire). Pour en savoir plus sur cette histoire, cliquez ici pour vous retrouver sur le [site Internet de l'UQROP](#). Ces liens sont accessibles sur la version en ligne sur le site Internet de la municipalité : <https://www.saint-jude.ca/journal-municipal.html> .

---

**LES COURS PRÉALABLES AU CÉGEP**

---

Le 1<sup>er</sup> mars constitue la date butoir pour le premier tour des demandes d'admission au cégep. Les demandes d'admission à la formation professionnelle (DEP) doivent être effectuées sensiblement la même date, sauf pour les programmes en entrée continue, par exemple en secrétariat. Certains centres de formation professionnelle peuvent accepter les candidatures jusqu'à ce qu'un cours soit complet s'il n'y a pas eu assez de demandes à la date limite.

**Préalables scolaires**

Certains programmes collégiaux exigent des préalables scolaires qui ne sont pas obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Prenons l'exemple de la technique en inhalothérapie, qui exige les sciences physiques enrichies de 4<sup>e</sup> secondaire ainsi que la chimie de 5<sup>e</sup> secondaire : il nous arrive de rencontrer des adultes déçus de constater qu'ils n'ont pas les préalables exigés pour la formation collégiale qui les intéresse. Cette réalité peut devenir un obstacle pour eux, car ils voient le processus de retour aux études beaucoup plus long et laborieux. D'un autre point de vue, cette situation peut devenir une opportunité de remettre son cerveau en « mode apprentissage » lorsque l'adulte a quitté les bancs d'école depuis quelques années.

**Formation générale aux adultes à distance**

Différentes voies peuvent être choisies afin d'obtenir les préalables requis. Selon la situation particulière de l'individu, il est possible que la formation à distance représente l'avenue privilégiée pour obtenir les cours manquants. Avec le Centre de Formation des Maskoutains, tous les cours à options qui sont des préalables collégiaux sont offerts avec la formation à distance, et les examens peuvent se dérouler à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale. Cette option peut faciliter notamment la conciliation travail-famille-études.

**Programme Tremplin DEC**

Dans d'autres cas, il nous arrive de proposer à nos clients d'intégrer le Tremplin DEC au cégep de leur choix. Ce programme permet de compléter les cours de mise à niveau obligatoires pour répondre aux conditions particulières du programme choisi. Il permet également d'avancer dans les cours de base au cégep et d'explorer plus concrètement les domaines d'intérêt pour chacun.

Afin de vous accompagner dans un processus de retour aux études ou de vous renseigner à propos d'un programme scolaire particulier, une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Vous n'avez qu'à communiquer avec Audrey Gatineau par courriel, par téléphone ou sur Facebook (Audrey Gatineau Pro). Vous pourrez ensuite déterminer avec elle le moment qui vous convient le mieux pour une rencontre en virtuel ou en présence.

**Audrey Gatineau**

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.qc.ca)

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe

Québec 



**SARCA Mobile**

Service d'information  
scolaire et  
professionnelle  
**gratuit**  
pour les citoyens de  
la MRC des Maskoutains.

  
**Audrey Gatineau**  
Conseillère en information scolaire  
et professionnelle

450 773-8401, poste 6731  
[audrey.gatineau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.qc.ca)

 SARCA 





# Messages

## Aide-mémoire – début de la vaccination



### L'opération de vaccination contre la COVID-19

- La vaccination contre la COVID-19 est faite par étapes.
- Elle est réservée aux personnes faisant partie des **groupes prioritaires** pour le moment. Les vaccins sont disponibles graduellement.

### Groupe admissible

- **Personnes de 85 ans et plus** (année de naissance 1936 ou avant)
- La **prise de rendez-vous est obligatoire.**
- La séquence de vaccination prévue dans votre région doit être suivie.

#### Précision :

Une personne qui accompagne une personne de 85 ans et plus lors de sa vaccination pourrait se faire vacciner en même temps si elle respecte les critères suivants :

- Elle est âgée de 70 ans et plus.
  - Elle est présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à son proche de plus de 85 ans.
- Un seul accompagnateur peut se faire vacciner par personne de plus de 85 ans.*

La vaccination à domicile n'est pas possible.

#### Si la personne ne fait pas partie du groupe en cours de vaccination :

- Elle doit éviter de téléphoner ou de se présenter sur place pour se faire vacciner.
- Elle sera informée au moment opportun lorsque son groupe d'âge pourra commencer la prise de rendez-vous.



Le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe a maintenu son service de popote roulante, malgré la pandémie. C'est un service qui s'adresse à tous les aînés. Vous pourrez profiter d'un menu varié qui est imprimé à l'avance. Les repas vous sont livrés à domicile, au coût de 7.25 \$.

Pour information : Robert Perreault (450) 792-2270.  
Pour inscription : Mme Claudette Duhamel (450) 773-4966 poste 1.

### La prise de rendez-vous

Début de la prise de rendez-vous **25 février, à 8 h**, partout au Québec.

- Rendez-vous en ligne (sur le Web) : [Québec.ca/vaccinCOVID](https://Quebec.ca/vaccinCOVID)
- Rendez-vous téléphonique : **1 877 644-4545**

*La prise de rendez-vous en ligne doit, dans la mesure du possible, être privilégiée.*

### Sites de vaccination :

- Acton Vale, Boucherville (2), Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Saint-Bruno-de-Montarville, Sorel-Tracy.

Si la personne a des questions de santé sur la vaccination : référez-la au 8-1-1



**Vous êtes un aîné?  
Vous vivez une situation difficile?  
On peut vous aider!**



Projet **IMAGES** c'est:

- ♦ Écoute
- ♦ Accompagnement
- ♦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ♦ Maltraitance, violence
- ♦ Solitude
- ♦ Détresse

Contactez: Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)  
450 502-4395 • [Projet.images@gmail.com](mailto:Projet.images@gmail.com)



Offert par:

CIJM



# Messages

CONSTRUCTION, RÉNOVATION, INSTALLATION DE PISCINE OU DE CLÔTURE, DÉMOLITION, CHANGEMENT D'USAGE...

## **AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION?**



Le volume de demande de permis est très élevé en ce moment, malgré la situation particulière engendrée par le coronavirus. Tous les efforts sont mis afin qu'ils soient délivrés dans les meilleurs délais. Le délai maximal de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est de 30 jours et nous devons avoir tous les documents nécessaires pour l'analyse de la demande de permis. Les demandes complètes doivent être acheminées par courriel et celles-ci sont traitées par ordre d'arrivée. Une demande complète comprend :

- Un formulaire complété;
- Les documents requis pour la demande de permis (croquis, plan d'implantation, etc.);

Le tout acheminé par courriel à l'adresse [inspecteurstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:inspecteurstjude@mrcmaskoutains.qc.ca)

Le paiement de la demande doit se faire via votre institution financière, par chèque par envoi postal, ou par dépôt d'un chèque dans la boîte prévue à cet effet à droite de la porte d'entrée du bureau municipal. Le chèque doit être libellé au nom de la Municipalité de Saint-Jude. Aucun paiement comptant, par carte de crédit ou débit ne sera accepté;

Pour les personnes n'ayant pas accès à un courriel, les documents peuvent aussi être déposés dans la chute de courrier au bureau municipal.

Le délai maximal prévu pour l'émission de tout permis est de 30 jours selon la réglementation en vigueur. N'attendez pas à la dernière minute! Même si les bureaux administratifs sont toujours fermés à la population, nous mettons tout en œuvre afin d'optimiser le processus de réponse aux demandes de permis. Merci de votre compréhension!

<http://www.saint-jude.ca/urbanisme.html>



**ABRIS TEMPORAIRES  
INTERDITS**

DU 30 AVRIL  
AU 30 SEPTEMBRE  
DE CHAQUE ANNÉE





# Messages

## BIENVENUE À JANIE BRUNELLE - NOUVELLE COORDONNATRICE RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

*C'est avec plaisir que nous accueillons Mme Janie Brunelle au sein de l'équipe municipale!*

*Janie occupera le poste de coordonnatrice responsable du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire pour la municipalité de Saint-Jude.*

*Forte d'une expérience d'intervenante en loisirs dans le domaine municipal et d'une formation universitaire, Janie saura déployer ses connaissances et ses compétences afin d'offrir à notre population diverses activités qui permettront d'ajouter du dynamisme et de la vitalité dans le quotidien des rochillois et rochilloises de tout âge!*

*Nous vous invitons à vous joindre à nous et au comité des Loisirs pour lui souhaiter la bienvenue à Saint-Jude!*



**COUVOIR**



**DM**  
**HATCHERY**

**Canards Des Monts Inc.**  
855 Martin / Saint- Jude

Nous avons 1 Poste à combler ; Entretien Ménagé (T. Partiel)

- Salaire à discuter
- Balayuse, Plancher, époussetage, salle de bain et autres tâches connexes à cet emploi.

Veuillez nous transmettre votre Curriculum Vitae par courriel au [bureau@couvoircdm.com](mailto:bureau@couvoircdm.com)  
Ou prendre Rendez-vous par téléphone afin de déposer votre C.V au numéro suivant ; 450-792-2252

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE SOUHAITE LA

**BIENVENUE AU NOUVEAU BEBE**

**Maël, fils d'Emmy Brosseau et Jérémi St-Martin**

**FÉLICITATIONS AUX PARENTS!**

**Notre Coffret**

comprend

- Soupe aux pois
- Fèves aux lard
- Oreilles de Cresse
- Salade de choux
- Omelette
- Jambon à l'érable
- Creton maison
- Pouding chômeur



1281 Route Michaudville St-Jude  
**Réservation**  
**(579) 348-3011**

**35\$ / 2 pers.**  
70\$ / 4 pers.

**Produits de l'érable disponibles**





# Messages

**MARS**

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	<sup>R</sup> 3	4	5	6
7	8	9	<sup>D</sup> 10	<sup>D</sup> 11	12	13
14	15	16	<sup>R</sup> 17	18	19	20
21	22	23	<sup>D</sup> 24	25	26	27
28	29	30	<sup>R</sup> 31			

**AVRIL**

D	L	M	M	J	V	S
				<sup>D</sup> 1	2	3
4	5	6	<sup>D</sup> 7	<sup>D</sup> 8	9	10
11	12	13	<sup>R</sup> 14	<sup>D</sup> 15	16	17
18	19	20	<sup>D</sup> 21	<sup>D</sup> 22	23	24
25	26	27	<sup>R</sup> 28	<sup>D</sup> 29	30	



**MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!**

LE MASQUE NE DOIT JAMAIS ÊTRE JETÉ PAR TERRE OU DÉPOSÉ AU RECYCLAGE

CELUI-CI DOIT TOUJOURS ÊTRE DÉPOSÉ À LA **POUBELLE**

LORSQUE CELA EST PERMIS, L'UTILISATION DU MASQUE réutilisable DEMEURE UNE ALTERNATIVE QUI PEUT ÊTRE INTÉRESSANTE!





**MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!**

**RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN DÈS LE MOIS D'AVRIL**



**D'AVRIL À NOVEMBRE, LES MATIÈRES ORGANIQUES SONT COLLECTÉES À CHAQUE SEMAINE!**

résidus alimentaires	résidus verts	papier/carton souillé
		

**NE JAMAIS DÉPOSER DANS LE BAC BRUN**  
Animaux morts, roches, béton, brique, matériaux de construction, morceaux de métal, grosses branches de plus d'un pouce de diamètre, contenants et sacs de plastique, contenants de verre et déchets.

*Des questions?*  
www.riam.quebec ou 450-774-2350



## Invitation

### Conférence hypothécaire virtuelle

Vous avez comme projet de faire l'acquisition d'une maison?  
Une rencontre virtuelle **clé en main**, regroupant les principaux experts qui vous accompagneront tout au long du processus, ça vous intéresse?

#### Notre conférence inclut les conseils de ces spécialistes :

- Conseiller en finances personnelles
- Conseiller en gestion de patrimoine
- Conseiller en sécurité financière
- Évaluateur agréé
- Inspecteur immobilier
- Notaire
- Représentant en assurances générales
- Représentant hypothécaire

Une préparation efficace pour effectuer le plus important achat de votre vie!



**DATE :** Dimanche 28 mars 2021

**HEURE :** 9 h 30 à 12 h

\*Le lien de la rencontre vous sera acheminé par courriel dans la semaine précédant l'événement.

**INSCRIPTION :**  
[notrecaisse.com](http://notrecaisse.com)

Prix de présence lors de la rencontre.

 **Desjardins**  
Caisse de la Région  
de Saint-Hyacinthe





# Messages

## Obtenez une bourse d'études



**Soumettez votre candidature  
entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars**

Un coup de pouce pour vos études, profitez-en!  
[desjardins.com/bourses](https://desjardins.com/bourses)

 **Desjardins**  
Caisse de la Région  
de Saint-Hyacinthe



## La MRC vous informe

Février 2021

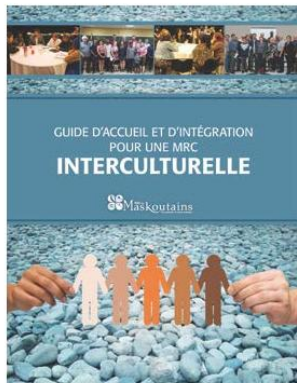


### Une vision commune en immigration

La mobilisation du milieu à l'occasion de la mise en œuvre du projet Une MRC en action pour la promotion de l'immigration a permis de dégager une vision commune pour notre territoire, soit : « Être une région accueillante et inclusive, reconnaissant la richesse de la diversité culturelle et édifiant un milieu de vie attractif et engagé pour un développement dynamique ouvert à tous ».

Depuis le début de ce projet amorcé en 2017 avec trois principaux partenaires soit Espace carrière, Forum-2020 et la Maison de la famille des Maskoutains, la MRC a travaillé sur trois axes : intégration et inclusion; implication du milieu politique et culture et échanges interculturels.

L'une des activités a consisté à la mise en place de plusieurs groupes de discussion d'employeurs et d'employés, ce qui a permis de recueillir des informations, de répertorier des bonnes pratiques et de réfléchir aux défis à venir. Tout cela a été colligé dans le Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle.



Vous pouvez vous procurer un exemplaire du Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle en vous présentant au 795, avenue du Palais (au transport) ou le consulter en ligne à [mrcmaskoutains.qc.ca/immigration](http://mrcmaskoutains.qc.ca/immigration). Pour toute autre information concernant ce projet, contactez M<sup>me</sup> Élyse Simard au 450 774-3160 ou à [esimard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:esimard@mrcmaskoutains.qc.ca).

### Un nouveau service à la MRC

La MRC a annoncé récemment la création du Service régional d'accompagnement et d'inspection instauré pour veiller à l'application des dispositions relatives aux bandes riveraines contenues dans son Schéma d'aménagement révisé et dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Quinze municipalités bénéficieront de ce nouveau service qui comptera deux employés : un inspecteur des rives et un conseiller à l'aménagement des rives. Leur travail s'effectuera en zone agricole seulement.



Le conseiller sera chargé d'informer et de guider les propriétaires riverains sur les bonnes pratiques associées à l'aménagement des rives et en matière de réglementation.

L'inspecteur sera responsable de l'application des règlements et de la législation concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Il pourra émettre des constats d'infraction, si nécessaire.

Pour plus d'information à propos de ce service, contacter notre conseiller à l'aménagement des rives, M. Félix-Antoine D'Autray Tarte au 450 774-3159.

Pour des informations et conseils sur les bandes riveraines, visiter le site Internet de la MRC.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur [mrcmaskoutains.qc.ca](http://mrcmaskoutains.qc.ca) ou  [MRC des Maskoutains](https://www.facebook.com/MRCdesMaskoutains) pour tous les détails.

RÉFÉREZ-NOUS UN AMI ET OBTENEZ  
**1 MOIS DE SERVICE(S)  
GRATUIT(S)!\***



Complétez le formulaire dans l'espace client sur notre site Internet et obtenez gratuitement les services auxquels votre ami s'est abonné pendant 1 mois!

\*Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre site Internet pour tous les détails.

**Cooptel** Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) [cooptel.ca](http://cooptel.ca)





# Nos Annonceurs

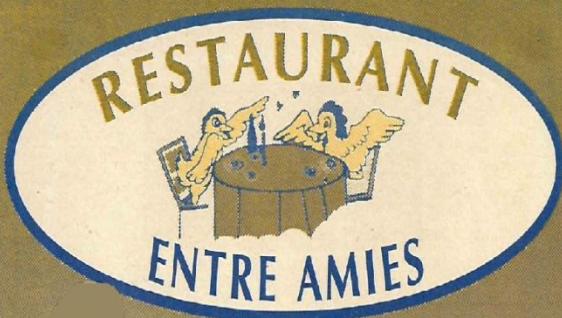
Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

**C'est pourquoi nous sommes là.**



**Oliver L'Heureux**, PL.Fin., MBA, CIM  
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement  
Gestion de capital Assante ltée  
1200 Daniel-Johnson Ouest  
4<sup>e</sup> étage, Bureau 4000  
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7  
Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744  
olheureux@assante.com

**RESTAURANT**  
**ENTRE AMIES**

Déjà 23 ans ! Spécialité: Poulet roti  
Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich  
Cuisine rapide et table d'hôte  
**Déjeuner**  
1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0  
**Tél.: (450) 792-3736**



**EQUITRACT**  
**ROY**  
pièces & équipements

1290 Route de Michaudville, St-Jude  
equitractmaroy.com - 450-792-3558

**NOUVEAU**  
**Ventes et installations**  
**RACCORDS**  
**HYDRAULIQUES**





# Nos Annonceurs

**ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.**  
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN  
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE



**450 792-2447**  
 electricite@bryanjacques.com  
 www.bryanjacques.com

 RBO: 5686-0406-01



**Boucherie Gaudette**

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE  
 EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

**Marie-Claude Grégoire, propriétaire**

450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com  
 878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0



**Eric Mongeau  
 Philippe St-Sauveur**  
 Services Informatique

(450) 792-3391  
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0  
 services-emi@live.ca

**Clinique de Massothérapie  
 Véronique Corbeil**

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente  
 femme enceinte et bébé  
 Drainage lymphatique  
 Exfoliation corporelle et autres soins  
 Certificats- cadeaux disponibles



**450-792-3090**  
 cliniquemassov.c@gmail.com

**Accès-pharma**  
 avec Walmart

**Joanie Richard**  
 Pharmacienne propriétaire

↳ Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6  
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010  
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca  
 www.accespharma.ca

**St-Hyacinthe (450) 278-4636**      **Rive-Sud (514) 444-4636**

**LogiTech**  
**INFORMATIQUE**  
*Se déplace chez vous!*



Marco Beaudry  
 technicien réseautique  
 logitech.info@mail.com      **Commercial - Résidentiel**




**CENTRES ÉQUESTRES**  
**Le Chevignon**  
**450-230-1994**  
 -Karella Nasadi-

**COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS**

WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM

Tapis • Prélart  
 Céramique • Vinyle  
 Plancher bois  
 Plancher chauffant



Détaillant:  
**Flextherm  
 Schluter**

**Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.**

☎ 450 792-2007      742, Saint-Édouard  
 FAX: 450 792-2443      Saint-Jude, QC  
 info@couvreplanchersalainmorin.ca      J0H 1P0

**NETTOYAGE  
 D'AUTOS NICK**  
**450-702-3821**  
 Nettoyage d'autos Nick



**ESTHÉTIQUE  
 AUTOMOBILE**  
 SUR RENDEZ-VOUS

Nicolas Courcy  
 nettoyageautonick@hotmail.com

**GLOBAL** peintures  
 industrielles



**Mario Bazin, président**

802, Saint-Édouard  
 Saint-Jude, Québec J0H 1P0      T 450 792 3844  
 admin@globalpeintures.com





# Nos Annonceurs



**Me Marie-Hélène Archambault,**  
LL.B., D.D.N.  
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137  
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0  
Tél.: (450) 787-3133  
Télé. (450) 787-2265

**Pascal Roy-Laplane, ouvrier Agricole**  
3 ans d'expérience dans le domaine



Traite  
Clippage

824 Rang Prescott, St-Louis J0G 1K0  
Cell : 450-518-1201 courriel : [proyl@hotmail.com](mailto:proyl@hotmail.com)

Salon à la fine pointe  
Lyne Vincent



6635 avenue Boulanger  
St. Hyacinthe

450-797-3987

**Maçonnerie**  
**MICHAUDVILLE**



Éric Berthiaume  
Président

Cellulaire 450.278.5734

Maçonnerie générale  
Pose de briques  
pierres  
blocs  
Réparation de tout genre  
ESTIMATION GRATUITE



**TRANSPORT D'EAU**  
Service rapide et courtrois

**Sylvain Girard** 1-800-463-0346

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)  
Agricole (bétail, lavage...)

**Garderie privée en milieu familial**

**Les loulous du Boisé**



41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0  
Milissa Beaumier 450-788-3865  
[milissabeaumier@hotmail.com](mailto:milissabeaumier@hotmail.com)



**JOCELYN BACHAND**  
COURTIER IMMOBILIER  
RÉSIDENTIEL

C. 450 501-9589  
B. 450 771-7707

[jocelynbachand@remax-quebec.com](mailto:jocelynbachand@remax-quebec.com)  
[www.jocelynbachand.com](http://www.jocelynbachand.com)  
[remax-quebec.com](http://remax-quebec.com)



Entreprise  
**S.Gaudette**

RÉQ : 8351-0982-26

**Sylvain Gaudette**  
Entrepreneur Électricien

450 792-2392  
[info@sgaudette.com](mailto:info@sgaudette.com) • [sgaudette.com](http://sgaudette.com)  
401, 4<sup>e</sup> rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Espace publicitaire  
disponible

50\$ pour 11 parutions

Espace publicitaire  
disponible

50\$ pour 11 parutions





# Nos Annonceurs

Service de garde  
**Les P'tits Loups**



Hélène Levasseur, prop.  
1245 route de Michaudville  
St-Jude, Qc.  
J0H 1P0  
Tilou-levasseur@hotmail.ca  
450-210-3187



Massothérapie  
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique  
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage



chantal.desmarteau@icloud.com  
450-779-5702  
Membre F.Q.M.  
645 5e rang  
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0



**LES PETROLES O. ARCHAMBAULT FILS inc.**

69A, rang Amyot Est  
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0  
www.petrolesarchambault.com

Telephone: 450 787-2370  
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328  
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

NETTOYAGE  
**S. Blais inc.**

COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

**450-278-1325**

1524, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

**Le courtier indispensable**  
Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com **DPA** 1 800 361-9866  
assurances

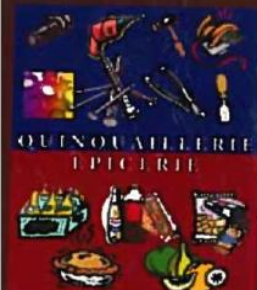


**PME Comptabilité Plus**  
Chantal Bolduc

Service de Comptabilité avec États Financiers  
Service des poles et remises  
Rapports Taxes, IFTA, CTG etc.  
Outils de gestion sur mesure  
Déclarations d'impôts

Service courts, minutieux et personnalisé

957, 6<sup>ème</sup> rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0  
Téléphone et télécopieur 450-792-3922  
Courriel : pme comptabilite plus@hotmail.com

**LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.**

QUINOUILLERIE  
ÉPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD  
SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0  
TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits  
Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance  
Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RRI  
Saint-Jude, Qc J0H 1P0  
450-792-2180

**COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY**

1275, route de Michaudville  
St-Jude QC J0H 1P0



Sur rendez-vous  
mer. 9h00 à 17h00  
jeu. 9h00 à 18h00  
ven. 9h00 à 19h00  
sam. 8h30 à 12h00

**450 792-2398**

Pour une qualité de vie, la coop  
"Aux p'tits soins" pour tous, pour vrai!



4865, boul. Laurier Ouest  
Saint-Hyacinthe QC J2S 3V4  
Télécopieur : 450 771-8560

Téléphone : 450 771-0605  
info@coopauxp'titssoins.com  
www.coopauxp'titssoins.com





# Nos Annonceurs




**Lorraine Bousquet**  
(450) 792.3011

1281, route Michaudville  
St-Jude, Québec  
J0H 1P0

**pavillon.traiteur**  
@outlook.com

pavillonlerable.com

**Salles de réception**  
Service de restauration pour  
événements d'envergures  
intérieures & extérieures  
CLÉ en MAIN



**CHRISTINA & YAN**  
PROPRIÉTAIRES

**GARAGE REMY LAPIERRE INC**  
1315, rue Saint-Édouard  
Saint-Jude, QC J0H1P0  
TÉL. : 450 792-2131  
INFO@GARAGELAPIERRE.CA

**TANIA SLOBODIAN**  
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager  
Consultation horticole  
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454      info@tsdesignerjardin.com



**Les Serres Gaudette enr.**

PLANTS DE FLEURS  
ET DE LÉGUMES  
CORBEILLES DE FLEURS  
TOMATES DE SERRES

837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0    Tél.: 792-3224    Fax: 792-2264



**ROYAL LEPAGE**  
EXPERT  
AGENCE IMMOBILIÈRE  
FRANCHISÉE ET AUTONOME

**JEAN-LUC PULINCKX**  
COURTIER IMMOBILIER

**C 514.825.4588**  
**F 514.312.9388**  
**B 450.682.4666**

jeanluc.pulinckx@royallepage.ca

COMMERCIAL



**T: 450 792-2272**  
**F: 450 792-3113**

REMOUVERIE  
COMMERCIAL

Propriétaire:  
Jessey Provostal

olam@projess@gmail.com

890 563 4761 00

**CLAUDE BOURGAULT Enr.**  
Soudure plastique  
& fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378  
422, Salvail Sud, St-Jude



Espace publicitaire  
disponible

50\$ pour 11 parutions



**Daniel Guertin**  
Courtier immobilier agréé  
www.danieiguertin.com



**Mélissa Guertin**  
Courtier immobilier  
www.melissaguertin.com

**viacapitale**  
AFFAIRES Daniel Guertin  
**450 250 0555**  
Agence immobilière

1906, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5

## BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS !



SHELLING

Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Valérie Lambert, présidente des loisirs, va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité. Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

**Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1<sup>er</sup> de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : [adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca). Consultez notre site web : [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca).**

### TARIFS POUR LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

### UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? SAVIEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
<b>Salle Roger-Roy</b>		
- sans musique, sans danse	<b>150.00 \$</b>	<b>150.00 \$</b>
- avec musique, sans danse	<b>170.00 \$</b>	<b>180.00 \$</b>
- avec musique, avec danse	<b>190.00 \$</b>	<b>210.00 \$</b>
<b>Cuisinette seulement</b>	<b>45.00 \$</b>	
<b>Salle des patineurs</b>	<b>85.00 \$</b>	
<b>Non-résidents</b>	<b>+60.00 \$</b>	<b>+60.00 \$</b>

# JEAN-BERNARD ÉMOND

## Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

### BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7  
**450 742-3781**

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca  
jeanbernardemond.com



### Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

### Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864  
M. Francis Grégoire (450) 792-2024  
Mme Anolise Brault (450) 792-2391

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554  
M. Marco Beaudry (450) 278-4636  
Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

### ASSEMBLÉES DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront à 20 h et auront lieu aux dates suivantes : 6 avril - 3 mai - 7 juin 2021.

### Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale  
Dominique Plouffe, directrice générale adjointe  
Pascale Brouillard, commis de bureau  
David Jacob, inspecteur municipal  
Janie Brunelle, coordonnatrice des loisirs  
Chantal St-Amant, inspectrice en bâtiment (urbanisme et émission des permis)  
Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.



Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.



## **BUREAU MUNICIPAL**

Adresse : 940, rue du Centre  
Téléphone : (450) 792-3855  
Télécopieur : (450) 792-3828  
Courriel : [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca)  
Site Internet : [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca)  
lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1**

Adresse de la caserne : 1427, rue Ste-Catherine  
Directeur intérimaire: M. Francis Grégoire

## **LOCAL DES LOISIRS**

Adresse : 922, rue du Centre

## **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Adresse : 930, rue du Centre  
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8007

## **BIBLIOTHÈQUE**

Adresse : 926, rue du Centre  
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005  
Courriel : [biblio-st-jude@hotmail.com](mailto:biblio-st-jude@hotmail.com)

## **MAISON DES JEUNES**

Adresse : 1426, rue Saint-Pierre  
Téléphone : (450) 250-2488  
Courriel : [mdj4vents@hotmail.com](mailto:mdj4vents@hotmail.com)

## **FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE**

Adresse : 931, rue Saint-Édouard  
Téléphone : (450) 792-3943  
curé : Pierre Cordeau

## **FADOQ**

Adresse : 930, rue du Centre  
Téléphone : (450) 250-2485  
Télécopieur : (450) 924-0953  
Courriel : [info@fadoqstjude.com](mailto:info@fadoqstjude.com)  
Site internet : [www.fadoqstjude.com](http://www.fadoqstjude.com)

## **ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)**

Adresse : 1441, rue Saint-Pierre  
Téléphone : (450) 773-0260

## **BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)**

Adresse : 405, rue Principale  
Téléphone : (450) 792-3266  
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30  
lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30  
jeudi 17 h 30 à 19 h

## **CLSC SAINT-JUDE**

Adresse : 938, rue du Centre, Saint-Jude  
Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

**Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)**

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

## **SPAD DRUMMONDVILLE (plainte de chien et médaille pour chien)**

Adresse : 1605, rue Janelle, Drummondville  
Téléphone : 1-855-472-5700

## ***LIENS D'INTÉRÊT***

### **Centre d'intervention de crise**

(450) 774-6952  
1-844-774-6952 (sans frais)  
[www.contactry.qc.ca](http://www.contactry.qc.ca)

### **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

(450) 774-2350  
[www.regiedesdechets.qc.ca](http://www.regiedesdechets.qc.ca)

### **Dépôt des matières recyclables**

1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

### **Commission scolaire de Saint-Hyacinthe**

(450) 773-8401  
[www.cssh.qc.ca](http://www.cssh.qc.ca)

### **MRC Maskoutains**

(450) 774-3141  
[www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)

### **Transport adapté**

(450) 774-8810  
[mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca)

### **Transport collectif**

(450) 774-3173  
[tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca)

### **Régie d'aqueduc**

(450)792-2001

### **Réseau Internet Maskoutain**

(450) 250-5050  
[www.rimaskoutain.com](http://www.rimaskoutain.com)

## ***TAXES MUNICIPALES 2021***

**1<sup>er</sup> versement : 1er mars 2021**

**2<sup>e</sup> versement : 1er juin 2021**

**3<sup>e</sup> versement : 1er septembre 2021**

